



Périgueux, le 28 mai 2021

**MARIE-CLAUDE
VARAILLAS**

SENATRICE
DE
LA DORDOGNE

*VICE-PRESIDENTE
COMMISSION D'AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU
DROIT DES FEMMES*

CONSEILLERE
DEPARTEMENTALE

CANTON ISLE MANOIRE

Question écrite déposée par Mme la Sénatrice Marie-Claude Varaillas, à l'attention de M. le Ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie :

Mme la Sénatrice Marie-Claude Varaillas attire l'attention de Mr. Le Ministre de l'Agriculture sur les inquiétudes des représentants des filières bovines biologiques quant à la réglementation européenne à venir sur celles-ci.

Selon l'association « Interbio Nouvelle-Aquitaine », les dispositions reprises dans le règlement n° 2018/848 pourraient peser de manière significative sur les filières en matière d'âge de sortie des veaux au pâturage, d'aménagement des aires d'exercices extérieures, d'engraissement des animaux en bâtiment et de non-mixité des animaux pendant la période de transhumance.

En prenant en compte les réalités du terrain, les éleveurs proposent la possibilité aux veaux de rester en bâtiment jusqu'à leur sevrage, la reconnaissance de l'aire paillée en tant qu'aire d'exercice, le maintien de la finition en bâtiment de manière encadrée et lors de la transhumance, le maintien de la séparation par seule identification.

Madame la Sénatrice souhaiterait que Mr le Ministre prenne en compte les propositions des éleveurs bovins en agriculture biologique et de rassurer ceux-ci quant à la traduction de la réglementation européenne.

Marie-Claude VARAILLAS